

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 21 janvier à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre et Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

12 378-01-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 379-01-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 36 et avec l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019
4. Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 4 février 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2020
6. Liste des chèques émis au mois de décembre 2019
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Demande de Viagym – Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines, les 1^{er}, 2 et 3 mai 2020
8. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2020
12. Transfert budgétaire pour la contribution annuelle à la Table des préfets de Lanaudière pour l'année 2020
13. Démission d'un employé occupant le poste de Conseiller en financement d'entreprises
14. Engagement d'un Conseiller en financement d'entreprises
15. Adhésion de la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional
16. Autorisation de paiement à la firme Espace Stratégies Inc. – Mandat pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement
17. Autorisation de paiement à Lanaudière Économique dans le cadre du Partenariat pour la 22^e édition du Défi OSEntreprendre de Lanaudière
18. Autorisation de signature – Avenant 2019-1 au Contrat de prêt avec le gouvernement dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)
19. Mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II
20. Autorisation de signature – Entente de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne
21. Adoption de la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi 2020
22. Autorisation à déposer une demande de soutien financier à Emploi-Québec pour le financement d'une formation et suivi individualisé en gestion de projets et autorisation de signature
23. Mandat pour l'élaboration d'un concept innovant de cérémonie civique d'accueil du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins
24. Nomination d'une représentante au Comité d'analyse de l'Alliance lanadoise pour la solidarité et l'inclusion sociale
25. Nomination au comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants et amendement à la résolution numéro 12 359-12-19
26. Nominations au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
27. Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
28. Mandat relatif à la gestion des documents de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

29. Autorisation de signature – Entente dans le cadre de la tenue des marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2020 et 2021 et transfert budgétaire
30. Autorisation de paiement à l'entreprise Géogrid dans le cadre du mandat pour le géoréférencement de photos aérienne d'époque et la création d'une mosaïque en vue du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
31. Autorisation de paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #3) (Libération de la 1^{ère} retenue de 5%)
32. Autorisation de paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #4) (Libération de la 2^{ème} retenue de 5% suite à son remplacement par une garantie d'entretien)
33. Autorisation de paiement à l'entreprise Sylva croissance Inc. pour la réalisation de travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne)
34. Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et autorisation de signature
35. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2020
36. Nomination de trois (3) membres au comité consultatif agricole (CCA) afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA) - **Retiré**
37. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants
38. Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre
39. Appui à la demande de prolongation de délai de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à l'égard de l'avis de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du règlement numéro 97-33R-7 de la MRC Les Moulins
40. Autres sujets
41. Période de questions
42. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 380-01-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 381-01-20 Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 4 février 2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 264-11-19 le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier 2020 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins initialement prévue le 4 février 2020 au 11 février 2020 à 9h00 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins initialement prévue mardi le 4 février 2020 soit et est reportée au 11 février 2020 à 9h00.

QUE le calendrier 2020 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins adopté par la résolution numéro 12 264-11-19, lequel fait partie intégrante de ladite résolution, soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

12 382-01-20 Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2020

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2020 au montant de 203 326,18\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Janvier 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 27 445,44\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de janvier 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 383-01-20 Liste des chèques émis au mois de décembre 2019

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2019, pour un montant de 441 585,37\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 007,21\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de décembre 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 384-01-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Natalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2020* »).

ADOPTÉE

12 385-01-20 Demande de Viagym – Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines, les 1^{er}, 2 et 3 mai 2020

CONSIDÉRANT la demande de soutien à la MRC Les Moulins de la part du Club de gymnastique Viagym, à l'occasion du Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines qui se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 mai 2020, au centre de soccer de la Cité du Sport de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE cette compétition constitue un événement majeur au Québec dans le domaine de la gymnastique et que le Club de gymnastique Viagym assumera la responsabilité de l'organisation, de l'accueil et du déroulement de ces prestigieux championnats ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ces championnats constitue une finalité de l'année dans le monde de la gymnastique au Québec et des jeunes athlètes en provenance de toutes les régions du Québec seront sur place;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location du centre de soccer de la Cité du Sport de Terrebonne, du 1^{er} au 3 mai 2020 sont de 13 500,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au Club de gymnastique Viagym, un montant de 13 500,00\$, excluant les taxes, pour les coûts de location du centre de soccer de la Cité du Sport de Terrebonne, du 1^{er} au 3 mai 2020 dans le cadre de la tenue du Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2629-972 « *Club Viagym* » soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 386-01-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 14 janvier 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 14 janvier 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 387-01-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 16 janvier 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 16 janvier 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 388-01-20 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 14 janvier 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 14 janvier 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 389-01-20 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2020;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2020 :

MRC Les Moulins	
Liste des engagements au 1 ^{er} janvier 2020	
Abrinord - Projet acquisition eaux souterraines	7 133\$
Chambre de commerce et de l'industrie	40 800\$
Caméléon média	882\$
Crédit Meridians	4 624\$
Devicom	125\$
Entente Viagym	156 044\$
Entretien ménager Techno pro	5 355\$
Expo-Terrebonne	50 000\$
Fondation du Cégep	35 000\$
Gestion Claude Decelles	131 691\$
Godard Nettoyage	12 480\$
Groupe Arobas Inc.	1 197\$
Holding Rubino	171 800\$
Les prévoyants	630\$
Moisson Laurentides	16 440\$
Pitney Bowes	675\$
Salaires et charges sociales	2 843 667\$
Table des préfets de Lanaudière	78 628\$
Table des préfets élus de la couronne Nord	53 459\$
Tourisme Lanaudière	21 000\$
Trivium Avocats	5 250\$
	<hr/> 3 636 880\$ <hr/>

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 636 880\$ soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 390-01-20 Transfert budgétaire pour la contribution annuelle à la Table des préfets de Lanaudière pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 12 344-12-19, le conseil a autorisé sa contribution annuelle à la Table des préfets de Lanaudière pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ladite contribution excèdent le budget initialement prévu et qu'il y a lieu de faire un transfert budgétaire ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 8 627,92\$ du poste budgétaire n° 2622-975 « *Concertation vigie et liaison* » vers le poste budgétaire n° 2622-982 « *Table des préfets de Lanaudière* ».

ADOPTÉE

12 391-01-20 Démission d'un employé occupant le poste de Conseiller en financement d'entreprises

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Youri Dufresne occupant le poste de Conseiller en financement d'entreprises, prenant effet le 7 janvier 2020 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de monsieur Youri Dufresne occupant un poste le Conseiller en financement d'entreprises, prenant effet le 7 janvier 2020.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Youri Dufresne et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

12 392-01-20 Engagement d'un Conseiller en financement d'entreprises

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un conseiller en financement d'entreprises à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ), sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Max Lino soit et est engagé au poste de conseiller en financement d'entreprises, à compter du 3 février 2020, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 8. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 393-01-20 Adhésion de la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional

CONSIDÉRANT QU'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE le RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adhère à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional.

ADOPTÉE

12 394-01-20

Autorisation de paiement à la firme Espace Stratégies Inc. – Mandat pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 961-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Espace stratégies Inc. pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement;

CONSIDÉRANT la facture datée du 19 décembre 2019 transmise par la firme Espace Stratégies Inc., au montant de 13 690,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la firme Espaces Stratégies Inc., un montant de 13 690,00\$, excluant les taxes, conformément à la facture datée du 19 décembre 2019, le tout, dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 11 961-05-19 pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2632-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-86 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 961-05-19.

ADOPTÉE

12 395-01-20

Autorisation de paiement à Lanaudière Économique dans le cadre du Partenariat pour la 22^e édition du Défi OSEntreprendre de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée à l'attention de la MRC Les Moulins par Lanaudière Économique dans le cadre de la 22^e édition du Défi OSEntreprendre de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent encourager les nouveaux entrepreneurs ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de soutenir le Défi OSEntreprendre de Lanaudière par une contribution de 1 000,00\$ en échange d'une visibilité proportionnelle, le tout conformément au plan de partenariat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de partenariat afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-5 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, poste budgétaire 2622-989 « *Lanaudière économique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 396-01-20

Autorisation de signature – Avenant 2019-1 au Contrat de prêt avec le gouvernement dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 1998, le gouvernement du Québec et le Centre local de développement Des Moulins (CLD) ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) (« contrat de prêt »);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLD par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2004-2005* le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de cinq ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2009-2010*, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de deux ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2011-2012*, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de trois ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2014-2015*, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du chapitre 8 des lois de 2015 (« la Loi »), l'Organisme assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLD à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt deviennent au 21 avril 2015 ceux de l'Organisme;

CONSIDÉRANT QUE lors de la conclusion du contrat de prêt original, le Ministre des Régions, l'organisme et le CLD ont également conclu une entente de gestion modifiée de temps à autre, qui comportait notamment des obligations pour l'organisme et le CLD relativement à la gestion du FLI;

CONSIDÉRANT QUE dans le *Discours sur le budget 2016-2017*, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de quatre ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant a également précisé de nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI qui ont été établies le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le 10 décembre 2019 les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant 2019-1 au Contrat de prêt entre la MRC Les Moulins et le ministre déléguée au Développement économique régional dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE

12 397-01-20

Mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de d'accorder un mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 20 décembre 2019, pour un montant de 21 700,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 20 décembre 2019, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant forfaitaire de 21 700,00\$, excluant les taxes, pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-6 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 21 700,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 398-01-20

Autorisation de signature – Entente de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de conclure une entente avec Collège régional de Lanaudière à Terrebonne (INÉDI) relativement à la location d'un local de 512 pi² dans l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne à compter du 1^{er} février 2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2022 à raison de 1 024,00\$ par mois, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne, d'un local de 512 pi² dans l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne, Terrebonne à compter du 1^{er} février 2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2022 à raison de 1 024,00\$ par mois, excluant les taxes.

ADOPTÉE

12 399-01-20

Adoption de la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la grille de tarifs du salon de l'emploi des Moulins suivante, soit et est adoptée à savoir :

Grille de tarifs du salon de l'emploi des Moulins 2020 :

Coût :	850,00\$
OBNL	487,50\$
Coop de solidarité	975,00\$
Centre de formation professionnelle des Moulins	Gratuit

QUE la grille de sélection des organismes de services suivante soit et est adoptée à savoir :

- Être un OBNL
- Recevoir du financement d'Emploi Québec
- Être un organisme intervenant en employabilité.

QUE la MRC Les Moulins et Emploi Québec, organisateurs de l'événement, bénéficient d'un kiosque gratuit.

QUE les villes de Terrebonne et Mascouche bénéficient d'un kiosque gratuit.

QU'à titre de projet pilote, les emplois dans le secteur communautaire bénéficient d'un kiosque de présentation à titre gracieux.

ADOPTÉE

12 400-01-20

Autorisation à déposer une demande de soutien financier à Emploi-Québec pour le financement d'une formation et suivi individualisé en gestion de projets et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure une entente avec Emploi-Québec pour le financement d'une formation et suivi individualisé en gestion de projets;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier à Emploi-Québec pour le financement d'une formation et suivi individualisé en gestion de projets.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 401-01-20

Mandat pour l'élaboration d'un concept innovant de cérémonie civique d'accueil du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 174-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2019-2020 prévoit l'élaboration d'un concept innovant de cérémonie civique d'accueil pour 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise G5 Communications, au montant total de 2 090,00\$, excluant les taxes, pour le mandat d'élaboration susmentionné ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise G5 Communications, au montant total de 2 090,00\$, excluant les taxes, pour l'élaboration d'un concept innovant de cérémonie civique d'accueil du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise G5 Communications lorsque les services auront été rendus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-7 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 090,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2623-983 « *Entente MIDI* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 402-01-20

Nomination d'une représentante au Comité d'analyse de l'Alliance lanadoise pour la solidarité et l'inclusion sociale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant(e) de la MRC Les Moulins au Comité d'analyse de la démarche lanadoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Sara Jarnier, conseillère en développement social soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité d'analyse de l'Alliance lanadoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

ADOPTÉE

12 403-01-20

Nomination au comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants et amendement à la résolution numéro 12 359-12-19

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 359-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants mobilité de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (1) nouveau membre en remplacement de monsieur Youri Dufresne ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Max Lino soit et est nommé membre du comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 404-01-20

Nominations au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT l'expiration du mandat de certains membres, le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 372-12-19, les mandats de madame Renée Chartier, secteur coopérative et économie sociale, et de monsieur Sylvain Chartier, secteur industriels et des technologies, ont déjà été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant au secteur professionnel en remplacement de madame Lorraine Talbot qui n'est plus disponible ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2021 :

Madame Mélissa Drouin	Secteur professionnel
Madame Melissa Moffette	Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins
Monsieur Charles-Antoine Gauvreau	Secteur industriels et des technologies
Monsieur Sylvain Poirier	Secteur enseignement supérieur et centres de recherche publics
Monsieur Houcine Mouloudi	Service du développement économique de la Ville de Terrebonne
Monsieur Charles Thériault	Service du développement économique de la Ville de Mascouche
Madame Karine Simard	Attachée politique de madame Lucie Lecours – Circonscription de Les Plaines
Madame Valérie Boutin	Attachée politique de Pierre Fitzgibbon, circonscription de Terrebonne
Monsieur Martin Poirier-Deschenes	Attaché politique de monsieur Mathieu Lemay, circonscription de Masson

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient madame Lorraine Talbot pour son implication au comité consultatif économique (CCE).

ADOPTÉE

12 405-01-20

Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT l'expiration du mandat de certains membres, le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 373-12-19, les mandats de monsieur Claude Martel et de monsieur Yvon Fréchette ont déjà été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2021 :

Madame Evelyne Robert

Madame Patricia Lebel

Madame Monique Ambroisy

Madame Isabelle Roy

Madame Élyse Lafortune

Madame Kate Primeau

Madame Lorraine Bégin

Ville de Mascouche

Ville de Terrebonne

Ville de Terrebonne

ADOPTÉE

12 406-01-20

Mandat relatif à la gestion des documents de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) le 6 novembre 2019 par laquelle elle demande à la MRC Les Moulins de mandater Archives Lanaudière afin de revoir la classification électronique des dossiers de la TPÉCN et d'obtenir un avis sur l'archivage des dossiers de la TPÉCN ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution susmentionnée de la TPÉCN, il est précisé que les coûts du mandat seront partagés entre les cinq (5) MRC de la couronne Nord selon les modalités prévues dans l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT les soumissions numéros 059-Décembre 2019, 060-Décembre 2019, et 061-Décembre 2019 en trois volets, déposées par Archives Lanaudière eu égard à :

1. L'implantation d'un système de gestion, de classement et d'organisation des documents numériques (soumission numéro 059-décembre 2019);
2. La conception d'un calendrier de conservation et d'un plan de classement (soumission numéro 060-décembre 2019);
3. L'inventaire, le traitement, l'analyse et le déclasserment des dossiers aux archives (soumission numéro 061-décembre 2019);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), en trois (3) volets, selon les conditions décrites dans la présente résolution et le tout conformément aux soumissions numéros 059-Décembre 2019, 060-Décembre 2019, et 061-Décembre 2019 déposées par Archives Lanaudière mais pour un montant forfaitaire total ne dépassant pas 14 800,00\$ et incluant les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux, tous les déplacements du personnel de Archives Lanaudière et tous les autres frais.

QUE le coût de ce mandat soit partagé entre les cinq MRC de la couronne Nord selon les modalités prévues dans l'entente intermunicipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à Archives Lanaudière en fonction de l'état d'avancement des travaux.

QUE la présente résolution soit et est transmise à Archives Lanaudière, aux MRC de la couronne Nord et à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ainsi qu'à chacune des MRC de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-8 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 14 800,00\$, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 407-01-20

Autorisation de signature – Entente dans le cadre de la tenue des marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2020 et 2021 et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) veut mettre en place des marchés publics moulinois pour l'été 2020 et l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent soutenir la SODAM pour la réalisation desdits marchés publics moulinois ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la SODAM ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation financière de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'effectuer des transferts budgétaires ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente dans le cadre de la tenue des marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2020 et 2021 par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la SODAM la somme de 97 000,00\$ pour l'édition 2020, soit 82 000,00\$, pour l'organisation et la tenue des marchés et 15 000,00\$ pour le volet communication. Pour l'édition 2021, la MRC Les Moulins s'engage à payer la somme de 83 130,00\$, pour l'organisation et la tenue des marchés. Les termes et modalités de paiement sont prévus à l'entente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants :

De 14 500,00\$ du poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* » vers le poste budgétaire 2622-974 « *SODAM* ».

De 82 500,00\$ du poste budgétaire 2622-984 « *Marchés publics moulinois* » vers le poste budgétaire 2622-974 « *SODAM* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-9 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 97 000,00\$, pour l'année 2020, poste budgétaire 2622-974 « *SODAM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 408-01-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Géogrid dans le cadre du mandat pour le géoréférencement de photos aérienne d'époque et la création d'une mosaïque en vue du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 132-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Géogrid, au montant de 4 270,00\$, excluant les taxes, pour un mandat de géoréférencement de photos aériennes d'époque et la création d'une mosaïque en vue du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Géogrid, datée du 3 décembre 2019, au montant de 4 270,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 6 décembre 2019, à l'entreprise Géogrid, au montant de 4 270,00\$, excluant les taxes, pour un mandat de géoréférencement de photos aériennes d'époque et la création d'une mosaïque;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Géogrid, au montant de 4 270,00\$, excluant les taxes, pour un mandat de géoréférencement de photos aériennes d'époque et la création d'une mosaïque en vue du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-419 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-138 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 409-01-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #3) (Libération de la 1^{ère} retenue de 5%)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 391-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Axio Environnement Inc., pour un montant de 213 635,05\$, incluant les taxes, pour des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 3 décembre 2019, de la firme Écogénie Inc. au montant de 10 075,71\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 3 pour la libération de la 1^{ère} retenue de 5% relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc., d'une somme de 10 075,71\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 3 pour la libération de la 1^{ère} retenue de 5% relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 3 décembre 2019 de la firme Écogénie Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-81 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 410-01-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #4) (Libération de la 2^{ème} retenue de 5% à suite à son remplacement par une garantie d'entretien)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 391-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Axio Environnement Inc., pour un montant de 213 635,05\$, incluant les taxes, pour des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 13 janvier 2020, de la firme Écogénie Inc. au montant de 10 075,71\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 4 pour la libération de la 2^{ème} retenue de 5% suite au dépôt d'une garantie d'entretien relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc., d'une somme de 10 075,71\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 4 pour la libération de la 2^{ème} retenue de 5% suite au dépôt d'une garantie d'entretien relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 13 janvier 2020 de la firme Écogénie Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-81 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 411-01-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Sylva croissance Inc. pour la réalisation de travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 230-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté l'entreprise Sylva Croissance Inc., pour la réalisation de travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne);

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Sylva Croissance, datée du 17 décembre 2019, au montant de 5 677,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 14 janvier 2020, au montant maximum de 5 677,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne);

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise Sylva Croissance Inc., d'un montant de 5 677,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « Entretien des cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-171 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 412-01-20

Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure une entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir les MRC dans l'élaboration de leur projet de PRMHH. Il a notamment pour objectif de les aider à identifier les milieux humides et hydriques sur leur territoire et leurs interventions relatives à la conservation de tels milieux en raison, entre autres, des fonctions jouées par ceux-ci à l'échelle de tout bassin versant concerné.

CONSIDÉRANT QUE les 87 MRC ainsi que les 14 villes et agglomérations ayant des responsabilités de MRC sont admissibles au programme de subvention;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et en autorise la signature.

QUE le préfet et / ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 413-01-20

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de renouveler l'adhésion de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Amélie Parmentier à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant de 150,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-10 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 414-01-20 Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 234-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total de 26 900,00\$, excluant les taxes, pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants en lien avec le programme Territoires : Priorités bioalimentaires;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 18 décembre 2019, au montant de 8 070,00\$, excluant les taxes et équivalent à 30% de la valeur du dudit mandat;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 8 070,00\$, excluant les taxes, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, conformément à la facture datée du 18 décembre 2019 et équivalent à 30% de la valeur du mandat, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-175 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 415-01-20 Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « *Commerces de proximité* » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-14 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre.*»;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur plan et leur réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-14 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne et au greffier de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

12 416-01-20

Appui à la demande de prolongation de délai de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à l'égard de l'avis de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du règlement numéro 97-33R-7 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 319-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté, lors de sa séance du 27 novembre 2019, le règlement numéro 97-33R-7 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la séance du conseil du 27 novembre dernier, la MRC Les Moulins a acheminé à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la résolution numéro 12 319-11-19 adoptant le règlement numéro 97-33R-7, ainsi que ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE via une correspondance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) du 10 décembre 2019, celle-ci a confirmé la réception des documents précités ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins constate que le délai dont dispose la CMM pour l'analyse de conformité au PMAD à l'égard du règlement numéro 97-33R-7, arrive à échéance au début de février 2020 et que la période légale allouée à l'analyse comprenait, entre autres, un congé de deux semaines pour le temps des Fêtes, sans oublier que ledit règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC est d'une grande ampleur et de niveaux d'importance et de complexité non négligeables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins comprend l'importance, pour la CMM, de bénéficier du temps nécessaire afin de porter l'attention requise à cette ultime étape du processus balisé par la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT les échanges entre la MRC Les Moulins et la CMM relativement à l'éventualité que la CMM demande, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*, une prolongation de délai à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande de la CMM auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest, pour une prolongation de délai visant l'analyse de conformité au PMAD à l'égard du règlement numéro 97-33R-7 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

12 417-01-20

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe

